

(1)

( N° 243 )

## Chambre des Représentants.

---

SEANCE DU 10 JUIN 1896.

---

Projet de loi allouant des crédits supplémentaires et autorisant des transferts et régularisations aux Budgets des exercices 1895 et 1896 (1).

---

### RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. DE SADELEER.

---

MESSIEURS,

Le projet de loi a pour objet d'allouer des crédits supplémentaires et d'autoriser des transferts et des régularisations aux Budgets de 1895 et 1896.

Le montant des crédits supplémentaires qui sont sollicités s'élève à fr. 1,246,574 55 c.

Soit pour le Ministère de la Justice . . . . . fr.	177,018 50
— — des Affaires Étrangères . . . . .	38,709 68
— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique . . . . .	48,838 28
— — de l'Agriculture et des Travaux Publics . . . . .	231,056 28
— — des Finances . . . . .	750,951 81

La Commission a constaté avec satisfaction que la plupart de ces crédits sont destinés à relever les traitements du personnel inférieur de divers

---

(1) Projet de loi, n° 224

(2) La Commission était composée de MM. TACK, président, T'KINT DE ROODENBEEM, DE SADELEER, COLAERT, ANCIEN et DESMAISIÈRES.

Départements ministériels. L'augmentation s'appliquera notamment aux traitements des surveillants, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal, éclusiers, etc. ; pour le Département des Finances, le relèvement des traitements des agents inférieurs de la douane comporte à lui seul une dépense supplémentaire de 450,000 francs.

L'augmentation sera de 100 francs par agent, avec effet rétroactif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1893.

M. le Ministre des Chemins de fer a sollicité il y a quelques semaines des crédits supplémentaires importants pour lui permettre d'augmenter de son côté les traitements et les salaires du petit personnel de son Département.

La Chambre a donné une adhésion unanime à ces dernières propositions ; la Commission espère qu'elle réservera le même accueil favorable aux propositions qui lui sont faites aux termes du projet de loi qui lui est présenté.

*Le Rapporteur,*  
L. DE SADELEER.

*Le Président,*  
P. TACK.

